



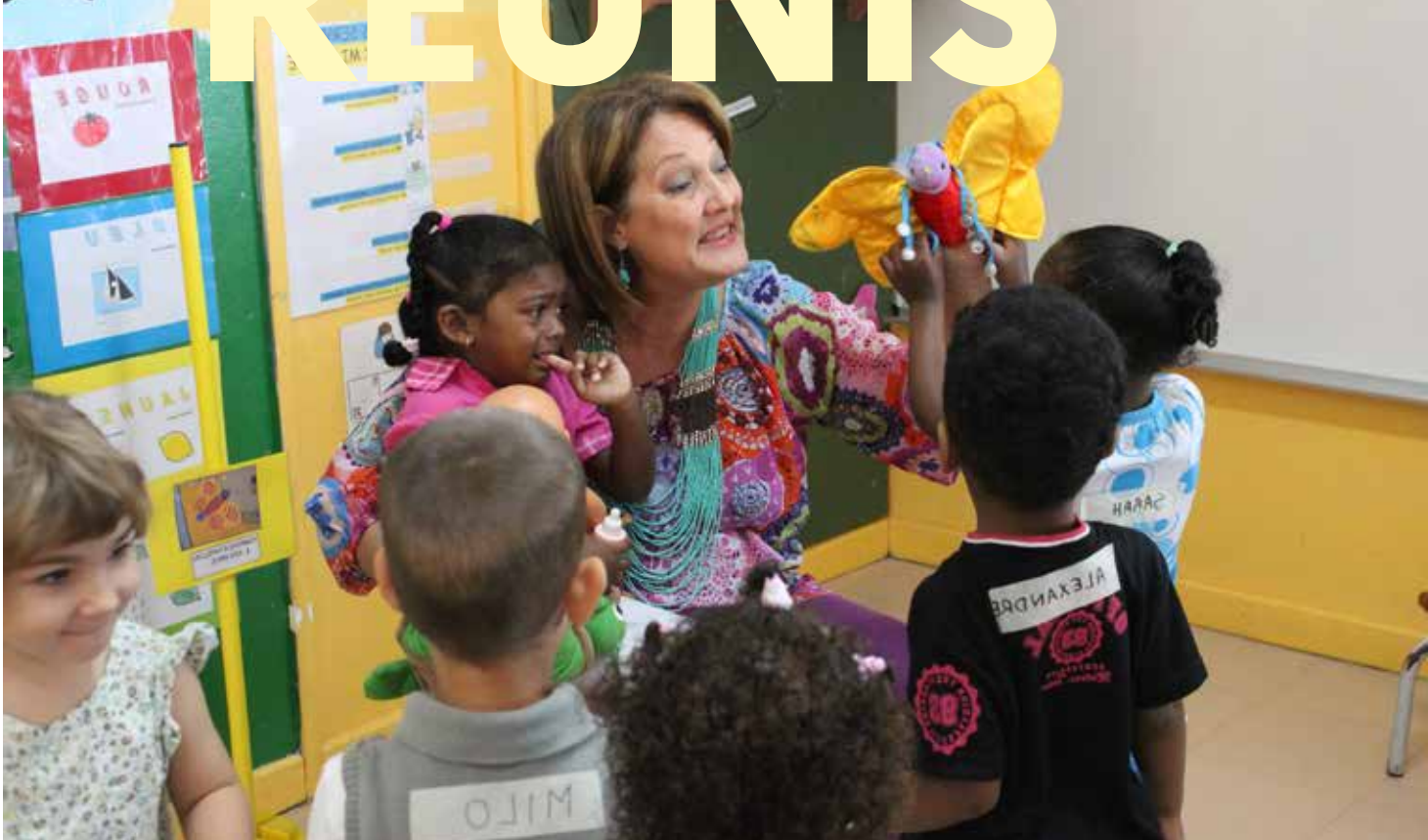
RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS



Édito



En cette rentrée 2020, nous partageons tous la conviction qu'il est nécessaire que les élèves renouent avec les apprentissages en classe, en bénéficiant des explications de leurs enseignants indispensables pour bien apprendre. L'une des leçons de cette période inédite de confinement total qu'a connue La Réunion, comme l'ensemble des autres académies, est l'importance de ce lien concret entre l'élève et ses professeurs, alors même que notre institution a su mobiliser des capacités d'adaptation et d'innovation remarquables pour maintenir la continuité pédagogique.

Depuis mon arrivée sur l'île le 4 août dernier, je m'attache, avec les équipes de l'académie et nos partenaires, à mettre en place un cadre serein et sécurisé pour la santé des élèves et des personnels, qui nous permettra de nous concentrer sur le coeur de notre mission éducative. Les évaluations de début d'année permettront d'identifier très rapidement les besoins des élèves dont les apprentissages ont été fragilisés pendant la crise sanitaire. Le déploiement du service public de l'école inclusive avec l'installation sur l'ensemble de notre territoire des pôles inclusifs d'accompagnement personnalisé (Pial) et une collaboration accrue avec le secteur médico-social est également une priorité.

Toutes les mesures mises en place depuis trois ans dans le cadre de «l'école de la confiance» pour l'élévation générale du niveau et la justice sociale constituent un socle solide pour prendre un nouvel élan : le dédoublement des classes en grande section, comme au CP et au CE1, en éducation prioritaire, la priorité donnée aux apprentissages fondamentaux, lire, écrire, compter, respecter autrui, le soutien scolaire à travers les devoirs faits et l'aide personnalisée, la réforme du lycée et la transformation de la voie professionnelle qui permettent aux élèves d'être mieux préparés à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ou à une insertion dans le monde du travail. Elles seront complétées par la mise en oeuvre des mesures du plan Jeunes destinées à accompagner des jeunes de 16 à 25 ans dans la construction de leur avenir.

L'évolution des modalités d'apprentissage, en présentiel, en hybride ou à distance, renforce la place du numérique au service de la communauté éducative. Les états-généraux territoriaux du numérique pour l'éducation en octobre prochain seront l'occasion de valoriser et de partager les expériences et initiatives innovantes conduites dans l'académie. J'invite d'ores et déjà tous les personnels à y contribuer en donnant leur avis et en apportant leurs témoignages.

Je remercie les collectivités territoriales, communes, Département et Région, qui sont les partenaires précieux et indispensables pour la réussite de cette nouvelle année. C'est réunis que nous ferons réussir la jeunesse de notre île.

A tous, je souhaite une très bonne rentrée.

Chantal Manès-Bonnisseau

Rectrice de région académique

Rectrice de l'académie de La Réunion



1

LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

01	La démographie scolaire à la rentrée	08
02	Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2020	11
03	Les résultats aux examens	13
04	La carte des nouvelles formations 2020	14
05	Le protocole sanitaire pour une rentrée sereine	16

2

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

06	Évaluer les besoins des élèves	20
07	Répondre aux besoins des élèves	22
08	Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	24
09	Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap	26
10	Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux	28
11	Accompagner les élèves vers leur avenir	30
12	Préparer les élèves à leur avenir	32
13	Poursuivre la dynamique pour les langues vivantes	36
14	Respecter autrui et s'engager pour la République	38

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES
ET DES FAMILLES

15	Développer le numérique éducatif	42
16	Étendre les campus des métiers et des qualifications	44
17	Construire la cité éducative du Port	45
18	Construire l'école et l'établissement durable	46

ANNEXES

	Le calendrier scolaire 2020-2021	50
	Quelques temps forts du premier semestre	51

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION À LA RÉUNION



Les élèves

221 600

écoliers, collégiens et lycéens
attendus à la rentrée dans l'académie
(public et privé sous contrat)
NB : chiffres arrondis à la dizaine près

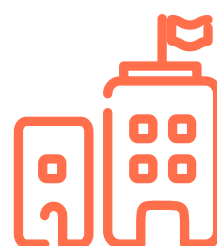
114 700 élèves
du premier degré

101 880 élèves
du second degré

dont **60 320** collégiens
et **41 560** lycéens
(dont **15 920** lycéens professionnels)

5 020 étudiants en post-bac
de lycée

7 100 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire et
en établissements
spécialisés



Les établissements scolaires

653

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat

dont **613** écoles et établissements
du second degré publics

519 écoles

dont **493** écoles publiques

et **26** écoles privées sous contrat

86 collèges

dont **77** collèges publics

et **9** collèges privés sous contrat

48 lycées

dont **13** lycées d'enseignement général
et technologiques (12 publics et 1 privé
sous contrat)

dont **15** lycées professionnels (13 publics
et 2 privés sous contrat)

dont **20** lycées polyvalents (18 publics et
2 privés sous contrat)



Les personnels

24 200

agents de l'éducation nationale

7 338 enseignants dans le 1er degré public

9 028 enseignants dans le 2nd degré public
(dont les documentalistes)

1 617 autres personnels (encadrement, administratifs, médico-sociaux, etc.)

3 623 assistants d'éducation

2 595 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Les diplômes ⁽¹⁾

87,7 %
Taux de réussite au **diplôme national du brevet** (DNB)



95,6 %
Taux de réussite au **baccalauréat**

89,3 %
Taux de réussite aux examens professionnels de niveau V (**CAP, BEP, Mention complémentaire**)

(1) Session 2020, données provisoires



La dotation pour la rentrée 2020

9 emplois d'enseignants du premier degré

- 45 emplois d'enseignants du second degré

470 emplois de personnels créés depuis 2017

pour l'**Ecole de la confiance** dont 434 pour le premier degré, dans un contexte global de baisse du nombre d'élèves



1

LA RENTRÉE
DANS
L'ACADÉMIE

LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE À LA RENTRÉE

L'ESSENTIEL

- 221 600 élèves font leur rentrée à partir du lundi 17 août 2020 dans les écoles et établissements scolaires de La Réunion.
- Les effectifs sont en baisse de 1 080 élèves par rapport à la rentrée 2019 (soit -0,5 %).

Dans le premier degré

La baisse des effectifs amorcée depuis 2008 se poursuit

690 élèves de moins sont attendus dans les écoles à la rentrée.

En maternelle

- avec la scolarisation de générations de moins en moins nombreuses, nées entre 2015 et 2018, les effectifs diminueraient de 380 élèves (- 0,9 %).
- Dans un contexte de baisse de la pression démographique, l'académie se fixe pour objectif de maintenir la capacité d'accueil des enfants de 2 ans à hauteur de 1 400 places. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans augmenterait légèrement (11,2 % après 10,9 % en 2019).

En élémentaire

La baisse d'effectifs se poursuit mais à un rythme ralenti : avec 320 élèves de moins qu'en 2019, les effectifs sont en baisse de 0,4 % (après -1,6 % en 2019).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) devraient accueillir 10 élèves supplémentaires à la rentrée.



Répartition des effectifs du premier degré entre l'enseignement public et le privé sous contrat

Dans le second degré

Après six années de hausse consécutives, les effectifs reculent légèrement.

510 élèves de moins sont attendus dans les collèges, lycées et post-bac à la rentrée (soit - 0,5 % des effectifs).

En collège (y compris SEGPA et ULIS)

Tous niveaux confondus, l'académie compte 440 collégiens de moins qu'en 2019 (-0,7 %).
 — La rentrée 2020 voit l'arrivée en classe de sixième de la génération de 2009 avec 630 naissances en moins.

— Les hausses attendues aux niveaux quatrième et troisième ne compensent pas la baisse de 5 % des effectifs de sixième.

En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA)

Les effectifs s'élèvent à 2 530 élèves (soit 30 inscrits supplémentaires).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

Les ULIS collège voient leurs effectifs augmenter de 11 % pour atteindre un effectif de 1 080 élèves.

Au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

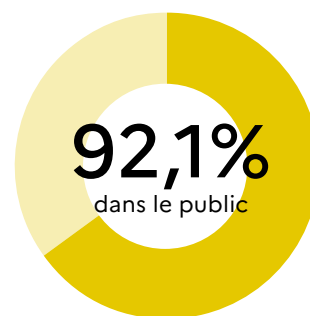
Depuis la sortie de la génération 2000 en 2018, la tendance à la baisse se prolonge avec 210 élèves de moins cette année (soit -0,8 %).

Au lycée professionnel

Les effectifs progressent encore légèrement avec 140 élèves supplémentaires (+ 0,8 %).

Dans les sections post-baccalauréat de lycée (STS, CPGE et DCG)

L'ouverture de nouvelles places en sections de techniciens supérieurs devrait permettre à l'académie de franchir la barre de 5 000 étudiants (+2,5 % pour la deuxième année consécutive).



Répartition des effectifs du second degré et post-bac entre l'enseignement public et le privé sous contrat

VERS UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'ÉLÈVES À L'HORIZON 2030

L'académie de La Réunion et l'Insee ont mis en synergie leurs expertises pour réaliser en 2019 une étude prospective à l'horizon 2030 sur l'évolution des effectifs d'élèves, déclinée par microrégion. Près de 170 000 élèves de 6 à 19 ans seraient scolarisés en 2030 à La Réunion dans les classes de CP à la terminale, si les tendances démographiques récentes ainsi que les taux de scolarisation se maintenaient. Le nombre d'élèves baisserait à un rythme de 0,4 % par an en moyenne entre 2019 et 2030 : les établissements scolaires de l'île compteraient ainsi 7 200 élèves de moins qu'aujourd'hui. Cette baisse serait liée à celle de la natalité : à la suite du pic des naissances des années 2007 et 2008, les naissances se sont réduites, affectant ainsi les effectifs des générations scolarisables. Le nombre d'élèves baisserait un peu plus au collège que dans l'élémentaire et au lycée.

L'évolution du nombre d'élèves serait très différenciée selon la microrégion. À l'Ouest, la baisse serait très marquée (- 0,9 % par an en moyenne entre 2019 et 2030) en lien avec le recul de la natalité, un déficit marqué dans les échanges migratoires avec les autres microrégions et un vieillissement plus fort qu'ailleurs sur l'horizon de projection. Au Sud, les effectifs baisseraient aussi mais de manière nettement plus atténuée (- 0,4 % par an en moyenne). Dans les microrégions Nord et Est, le nombre d'élèves évoluerait faiblement : légère baisse au Nord, légère hausse à l'Est.

Consulter l'analyse complète sur le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4189363>

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES

Premier et second degré (public et privé sous contrat)

	Constat 2019-2020	Prévisions 2020-2021	Évolution
Premier degré (1+2+3)	115 387	114 700	- 687
- dont public	105 630	105 053	- 577
- dont maternelle (1)	42 829	42 449	- 380
- dont enfants de 3 ans	13 286	13 440	+154
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	71 356	71 037	- 319
- dont ULIS école (3)	1 202	1 214	+12
Second degré (4+5+6+7)	102 393	101 882	- 511
- dont public	94 532	93 923	- 609
- dont collège (6e à 3e) - yc ULIS (4)	58 242	57 783	- 459
- dont SEGPA* (5)	2 517	2 533	+ 16
- dont ULIS** Collège, lycée et LP	970	1 077	+ 107
- dont lycée général et technologique (6)	25 854	25 645	- 209
- dont lycée professionnel - yc ULIS et prépa diverses pré-bac (7)	15 780	15 921	+ 141
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****, PreDiv niv3)	4 891	5 013	+ 122
Total élèves	222 671	221 595	- 1 076

* Section d'enseignement général adapté

** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

*** Section de technicien supérieur

**** Classe préparatoire aux grandes écoles

***** Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des établissements seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

LE BILAN DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION 2020

L'ESSENTIEL

- Depuis le collège et tout au long du lycée, les élèves sont accompagnés dans l'élaboration d'un projet en cohérence avec leurs aptitudes et leurs aspirations.
- Les heures dédiées à l'orientation visent la réussite et l'insertion sociale et professionnelle des élèves à travers la découverte des métiers et des formations.

En fin de troisième

L'orientation en fin de collège a concerné 12 896 élèves de troisième (hors Segpa) soit 175 élèves de moins qu'en 2019.

Taux de passage en seconde générale et technologique

Il est relativement stable à 57,7 % cette année pour 57,2 % en 2019. Il était de 48,8 % en 2008, ce qui démontre l'évolution très nette de l'académie sur les dernières années.

Taux de redoublement/maintien en fin de troisième

Ce taux est toujours extrêmement faible à 0,1 % et concerne 8 élèves.

Taux de passage en seconde professionnelle

Ce taux est en légère baisse à 30,3 % (contre 31,9 % l'an dernier), alors que le taux d'orientation en première année de CAP est en hausse à 11,9 % (contre 11 % en 2019).

En fin de seconde

Dans un contexte de changement majeur d'organisation des parcours en lycée engagé depuis 2018, le taux de passage en première générale et technologique se maintient à un niveau élevé à 97,6 % (contre 97,2 % en 2019 et 95,7 % en 2018).

Il s'agit du plus fort taux de passage jamais enregistré en fin seconde. En 2009, le taux de passage en première était de 77,5 %, en augmentation de près de 20 points en dix ans.

La répartition entre les différentes séries indique un passage en légère baisse en première générale à 61,5 % (contre 62,2 % en 2019 et 60,5 % en 2018) et

soutenu en première technologique à 36,1 % comparé aux deux années précédentes (35%).

L'orientation au sein de la voie technologique connaît un taux conforté de passage en première STMG (17,7 % pour 17,5% en 2019) au regard de celui observé en métropole (13%), une faiblesse récurrente du passage en première STL (1,7 % contre 1,9 % en 2019) de même qu'en STI2D (7,4 % pour 7,4 % en 2019), associé à une orientation en ST2S à 7,6% (+1,2 % par rapport à 2019) dont les perspectives de poursuite d'études et d'insertion restent fragiles. La réorientation vers la voie professionnelle (seconde et première professionnelles ou première CAP) reste maîtrisée à 2,4 %

Taux de redoublement/maintien en seconde générale

Le nombre de maintien/redoublement en seconde générale est marginal et concerne 13 élèves.

L'admission dans l'enseignement supérieur

Parcoursup est le portail à la fois informatif et le support réglementaire de pré-inscription dans l'enseignement supérieur. Ce portail couvre aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre de formation supérieure nationale avec plus de 15 000 formations proposées.

En phase principale, 10 964 élèves de terminale (14 842 candidats avec les candidats en réorientation) ont confirmé au moins un vœu à la Réunion ou en métropole (contre 10 720 en 2019) soit 94,5 % des élèves de terminale inscrits.

Cette année, le taux de demande des élèves de terminale professionnelle pour une admission dans le supérieur reste stable avec 67,5 % ayant fait au moins un vœu confirmé sur Parcoursup (contre 66,1 % en 2019).

Les vœux des 10 964 candidats élèves de terminale à La Réunion (vœux Réunion et métropole en 2020) se répartissent comme suit :

- 34,7 % en Licence ou diplôme d'université
- 13,2 % ont fait des vœux en filière sélective en IUT
- 8,6 % en filière sélective CPGE ou école d'ingénieur
- 8,4 % en autres écoles (architecture, commerce, arts, paramédical)
- 6,3 % ont fait des vœux pour des formations en soins infirmiers.

Les admissions se poursuivent jusqu'au 13 septembre 2020 avec la procédure complémentaire.

L'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT

L'académie mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour faire progresser la part des bacheliers technologiques et professionnels dans ces formations qui leur sont destinées en priorité : les sections de techniciens supérieurs et l'Institut universitaire de technologie.

Cette année, l'objectif de l'académie était d'admettre 754 bacheliers professionnels en STS (contre 746 en 2019 en 2018, 601 en 2017) : 329 dans le secteur de la production (contre 324 en 2019 et 284 en 2018) et 425 dans le secteur des services (contre 422 en 2019 et 423 en 2018).

Une proportion de 55 places pour les bacheliers professionnels a été proposée aux établissements privés sous contrat de l'académie.

Au 7 juillet, 839 bacheliers professionnels ont accepté une proposition d'admission en BTS. Une sur affectation à hauteur de 10 % à 20 % a été retenue dans certains cas par les établissements.

Concernant l'accès des bacheliers technologiques en DUT, l'objectif était d'en admettre 137 (137 en 2019, 135 en 2018).

Au 7 juillet, 145 bacheliers technologiques ont accepté une proposition d'admission.

Le bilan de rentrée avec les inscriptions effectives donnera une indication précise sur l'atteinte des objectifs académiques pour les bacheliers en STS comme en IUT.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

L'ESSENTIEL

- Dans le contexte des mesures prises pour éviter la propagation de l'épidémie de Covid-19, des aménagements des examens nationaux ont été décidés : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet, du CAP, du BEP, MC et du baccalauréat général, technologique et professionnel ont été validées à partir des notes du livret scolaire. L'épreuve orale du baccalauréat de français a été annulée.
- Les résultats de cette session par nature particulière ne sont pas comparables avec ceux des sessions précédentes.
- L'académie se maintient à la moyenne nationale du baccalauréat (95,7%).

Le diplôme national du Brevet

14 386 candidats se sont présentés cette année aux épreuves du diplôme national du brevet : 85,5 % en série générale, 14,5 % en série professionnelle. 12 620 candidats ont été admis. Le taux de réussite global s'élève à 87,7 %.

CAP, BEP et Mention complémentaire

A la session de juin 2020, l'académie compte 5 713 diplômés de niveau V (CAP, BEP, Mention complémentaire). Le taux global de réussite s'élève à 89,3 % :

- Le CAP compte 88 % de reçus parmi les 3 295 candidats qui se sont présentés à l'examen final.
- Sur les 2 978 candidats qui se sont présentés aux BEP, 90,9 % ont été reçus.
- 121 candidats se sont présentés cette année à la mention complémentaire de niveau V. Le taux de réussite est de 87,6 %.

Le baccalauréat

12 335 candidats de l'académie, y compris des formations agricoles, ont pu présenter des notes de contrôle continu pour l'ensemble des épreuves du baccalauréat.

Le taux de réussite atteint 95,6 %, permettant ainsi à 11 788 candidats de devenir bacheliers.

- 5 485 admis au bac général, soit 98,6 % de réussite.
- 2 928 admis au bac technologique, soit 95 % de réussite.
- 3 375 admis au bac professionnel, soit 91,5 % de réussite.

Les candidats n'ayant pas pu faire valoir des résultats de contrôle continu auprès du jury se présenteront aux épreuves de remplacement organisées en septembre 2020.

LA CARTE DES NOUVELLES FORMATIONS 2020

L'ESSENTIEL

- L'académie poursuit l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Pour les lycées et l'enseignement post-bac, les évolutions de la carte des formations conduites en partenariat avec la Région permettent de poursuivre la modernisation de l'offre de formation et d'augmenter les capacités d'accueil en BTS.

Accueil d'élèves à besoins particuliers

1 Unité d'enseignement élémentaire Autisme

- Une UEE Autisme à l'école Bois de Couleur (Bras Panon)

3 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) supplémentaires pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

- Une ULIS à l'école Charles Isautier (Le Tampon)
- Une ULIS à l'école Alice Hoareau (Salazie)
- Une deuxième ULIS au collège Albert Lougnon (Saint-Paul)

1 Unité pédagogique pour élèves allophones

- Une UPE2A à l'école Bouvet B (Saint-Denis).

En voie professionnelle au lycée

2 nouveaux CAP

- CAP opérateur/opératrice logistique au LP Jean Perrin (Saint-André).
- CAP maritime (ex. Matelot) au LP Lepervanche - lycée de la Mer (Le Port).

4 nouveaux Bacs professionnels

- Bac pro Système numérique (convention avec l'armée) au lycée Mémona Afféjee-Hintermann (Saint-Denis).
- Bac pro Transport (Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique) au LP Jean Perrin (Saint-André).

- Bac pro Transport (famille Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique) au LP Victor Schoelcher (Saint-Louis).
- Bac pro Métiers du commerce et de la vente - option B prospection et valorisation de l'offre commerciale (Métiers de la relation client) au lycée Boisjoly Potier (Le Tampon).

3 Mentions complémentaires (MC)

- MC Technicien en réseaux électriques au LP Amiral Lacaze (Saint-Denis).
- MC Animation gestion de projets dans le secteur sportif au LP Rontaunay (Saint-Denis).
- MC Animation gestion de projets dans le secteur sportif au lycée Boisjoly Potier (Le Tampon).

En voie professionnelle supérieure au lycée

2 nouveaux BTS

- BTS Fluides énergétiques - option A Génie climatique et fluide au LP L'Horizon (Saint-Denis)
- BTS Maintenance des systèmes - option B au LP Roches Maigres (Saint-Louis).



UN BAC PROFESSIONNEL EN CONVENTION AVEC L'ARMÉE UNIQUE EN FRANCE

Le ministère de l'éducation nationale, le ministère des armées et le ministère des Outre-mer souhaitent, conformément à leurs missions respectives, contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par des actions d'information et d'accompagnement vers l'emploi.

L'académie de La Réunion, l'armée de Terre et le Service Militaire Adapté ont manifesté leur volonté d'agir en commun dans le cadre d'un partenariat.

L'objectif est de :

- Promouvoir un parcours de formation professionnelle de niveau Bac professionnel.
- Favoriser le recrutement de candidats sous-officiers, disposant de compétences techniques recherchées par l'armée de Terre et les armées.

Scolarisés sous régime d'internat au RSMA-R de Saint-Denis, 22 jeunes volontaires, de niveau seconde générale, technologique ou professionnelle inscrits en baccalauréat professionnel systèmes numériques option réseaux informatiques-systèmes communicants (BAC PRO SN-RISC) suivront leur formation au lycée partenaire (lycée Mémona Hintermann Afféjee). La réussite au BAC PRO conjointe aux exigences de la formation militaire assurera au diplômé un recrutement d'engagé volontaire sous-officier (EVSO).

LE PROTOCOLE SANITAIRE POUR UNE RENTRÉE SEREINE

L'ESSENTIEL

- La protection de la santé des élèves et des personnels est une priorité nationale.
- Le scénario de référence pour la rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées.
- Dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire, un plan de continuité pédagogique a été élaboré.

Une rentrée pour tous dans le respect des règles sanitaires

La circulation du virus Covid-19 étant actuellement sous contrôle sur l'île, l'ensemble des élèves de l'académie sont accueillis dans les écoles et les établissements scolaires sur le temps scolaire à compter du lundi 17 août 2020.

Afin d'assurer la protection de la santé des élèves et des personnels, le respect des règles sanitaires essentielles est assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves des collèges et lycées obligatoire dans les transports en commun et dans les espaces clos lorsque les mesures de distanciation ne peuvent pas être respectées, nettoyage et aération des locaux.

Dans la mesure du possible, au collège et au lycée, les élèves resteront, comme cela est le cas à l'école, dans une salle de classe attitrée et ce sont les professeurs qui se déplaceront.

L'ensemble des mesures préconisées concernant les règles sanitaires s'appliquent également aux autres lieux de travail des personnels de l'éducation nationale (centres médico-scolaires, centres d'information et d'orientation, services académiques, etc.)

Les modalités pratiques de la rentrée

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a élaboré un guide précisant le protocole sanitaire à compter de la rentrée. Destiné aux collectivités territoriales, aux services académiques, aux personnels de direction, il repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé, ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur à la date de la rentrée.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, cantines, internats, etc.) la distanciation n'est pas obligatoire. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrière

- Le lavage des mains est réalisé a minima : à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer

chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens depuis le domicile jusqu'à la salle de classe. Il ne s'applique pas pour les élèves de maternelle et des écoles élémentaires.
- Le port du masque pour les personnels est obligatoire dans les espaces communs où la distanciation d'au moins un mètre ne peut pas être garantie ; il n'est pas obligatoire pendant les cours à l'école maternelle et lorsque les personnels sont à une distance d'au moins un mètre des élèves en école élémentaire, en collège et en lycée. L'académie met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements scolaires des masques «grand public» (deux par jour de présence).
- La ventilation des classes et autres locaux.

Des scénarii pour faire face à toute évolution de la situation

Dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire, l'académie dispose d'un plan de continuité pédagogique en cas de dégradation de la situation sanitaire. Plusieurs hypothèses sont envisagées.

Hypothèse 1 : remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict

Dans cette hypothèse, tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période en présentiel peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire. Les élèves scolarisés en CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire devront impérativement être scolarisés à temps plein.

En fonction des possibilités de chaque école, collège ou lycée, différentes modalités d'utilisation des locaux seraient envisagées : optimiser l'organisation des salles de classe ; mobiliser les autres locaux des écoles, collèges et lycées ; mobiliser des locaux hors établissements scolaires (gymnase, salle des fêtes, salle polyvalente, bibliothèque, etc.)

Hypothèse 2 : fermeture des écoles et établissements scolaires sur une zone géographique déterminée

Dans cette hypothèse, la continuité pédagogique à distance doit permettre de maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs, en s'appuyant sur les différents temps de travail de l'élève, avec son professeur, en lien avec un autre référent ou en autonomie.

PROTOCOLE POUR LES ÉLÈVES ET PERSONNELS REVENANT DE VOYAGE

Pour les retours ou arrivées à La Réunion, les voyageurs arrivant sur l'île (adultes et enfants de plus de 11 ans) doivent justifier d'un test Covid 19 négatif réalisé dans les 72 h avant l'embarquement. Même si la mesure de septaine n'est plus obligatoire pour les voyageurs arrivant de la métropole, les recommandations de l'ARS et le test à J+7 ont pour objectif d'éviter la transmission de la Covid-19 et de lutter contre le virus.

Les personnels

- **Les personnels de retour de métropole** doivent respecter les recommandations de l'autorité sanitaire et se rendent sur leur lieu de travail avec obligation du port du masque de façon permanente, pendant les 7 jours. Il leur est également demandé d'effectuer le test Covid à J+7.
- **Les personnels de retour de la zone océan Indien, de la Guyane** doivent rester en septaine à domicile et sont placés en autorisation d'absence avec la recommandation d'effectuer le test J+7. Ils pourront effectuer du travail à distance selon les directives de l'inspecteur ou du chef d'établissement.

Les élèves

- **Tous les élèves en contact avec des voyageurs de retour de la zone de l'océan Indien ou de Guyane ou ayant eux-mêmes voyagé** doivent respecter un confinement et ne pas se rendre en classe pendant 7 jours. Les parents sont invités à prendre contact avec l'école ou l'établissement afin de mettre en place une continuité pédagogique.
- **Pour les retours de la métropole**, les élèves de moins de 11 ans ne peuvent être soumis au test Covid-19. Ces élèves en contact avec des voyageurs ou ayant eux-mêmes voyagé doivent respecter un confinement et ne pas se rendre en classe pendant 7 jours. Les parents seront invités à prendre contact avec l'école ou l'établissement afin de mettre en place une continuité pédagogique.
- **Les élèves de 11 ans et plus en contact avec les voyageurs ou ayant eux-mêmes voyagé** peuvent se rendre au collège ou au lycée avec obligation de porter le masque du domicile à la salle de classe comprise pendant 7 jours.

Les parents concernés sont invités à prendre contact avec l'école ou l'établissement scolaire dès que possible, afin que la continuité pédagogique des apprentissages soit assurée.

TOUS MOBILISÉS

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils s'engagent à fournir un masque à leurs enfants collégiens et lycéens.
- Les personnels ne doivent pas venir sur leur lieu de travail en cas de fièvre ou de symptômes évoquant le Covid-19, porter un masque «grand public» dans les situations où la distanciation d'un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'école ou de l'établissement (notamment les salles des professeurs).
- Les accompagnateurs et les intervenants extérieurs, peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.





2

AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES

ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Les évaluations nationales Repères de début CP et début CE1 seront organisées entre le 31 août et le 11 septembre.
- Les évaluations nationales de sixième sont étoffées pour mieux identifier les besoins des élèves.
- Le test de positionnement en début de seconde aide les enseignants à mieux évaluer les besoins des élèves en français et mathématiques.
- Un test spécifique de littératie et numératie adapté aux premières années de CAP est introduit cette année.

Les évaluations de CP, de CE1 et de 6e

Avoir une connaissance fine des besoins des élèves et y répondre de manière personnalisée

Mises en place depuis la rentrée 2018, les évaluations de début de CP, de milieu de CP, de CE1 et de 6e permettent de mettre à la disposition de chaque professeur des repères homogènes en français et en mathématiques.

Grâce aux résultats des évaluations, les enseignants ont une connaissance fine des besoins de leurs élèves, qui leur permet de les accompagner de manière efficace dans la maîtrise des savoirs fondamentaux dès les premières années d'apprentissages.

Cette année particulièrement, ces évaluations permettront de positionner les élèves, afin d'aider ceux ayant connu des ruptures d'apprentissage à cause du confinement à rattraper les retards sur les compétences en français et mathématiques.

En 6e, l'identification des élèves en grande difficulté

de lecture sera immédiate, ce qui permettra aux équipes de mettre en place très rapidement un accompagnement spécifique.

Ces évaluations permettront également aux équipes enseignantes de développer, dans le cadre des conseils écoles-collège, des stratégies pédagogiques pour améliorer les compétences des élèves.

Un calendrier de passation avancé

Dans le contexte spécifique de la prochaine rentrée, le calendrier de passation des évaluations est avancé. Cela permettra aux professeurs d'organiser le plus rapidement une prise en charge adaptée pour chaque élève.

- Dans l'académie, les évaluations CP et CE1 se dérouleront entre le 31 août et le 11 septembre 2020.
- Les évaluations de 6e se dérouleront entre le 14 septembre et le 2 octobre.
- Les compétences des élèves de CP en français et en mathématiques seront à nouveau évaluées lors d'un point d'étape fin janvier.

Les tests de positionnement en début de seconde

Mieux cibler et organiser l'accompagnement personnalisé

Les tests de positionnement s'adressent à tous les élèves des établissements publics et privés sous contrat qui entrent en seconde générale, technologique ou professionnelle.

Ils sont la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, et leurs compétences mathématiques, essentielles tant dans la vie personnelle ou professionnelle que pour la poursuite de leurs études. Ces tests sont une aide aux enseignants pour mieux cibler et organiser cet accompagnement.

Nouveauté de la rentrée : un test spécifique pour la 1ère année de CAP

Mesurer les compétences en compréhension de l'écrit et en mathématiques

Chaque élève de première année de préparation du certificat d'aptitude professionnelle passe entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020 un test numérique de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en littératie et en numératie :

- La littératie est la capacité d'une personne à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, en milieu professionnel et dans le contexte scolaire en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités (compréhension de l'écrit, connaissance du lexique, discrimination grapho-phonologique).

- La numératie est définie comme la capacité d'une personne à s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel (nombres, géométrie, grandeurs, proportionnalité).

Après le test, seront disponibles :

- Un bilan individuel de l'élève (sous la forme de scores selon trois domaines offrant un bilan précis).
- Une identification par classe et par établissement des élèves dont la maîtrise des domaines évalués est insuffisante ou fragile.

Les équipes pédagogiques pourront, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, déterminer la mise en place d'une réponse collective ou individualisée.

Les outils de positionnement du CP à la 3e

Identifier les priorités pour chaque élève

Mis à disposition des professeurs, des outils de positionnement, sous forme de tests, courts et ponctuels, permettent de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- La première période de l'année est consacrée aux révisions, la consolidation et l'approfondissement des apprentissages, afin de résorber les écarts ayant pu naître pendant la crise sanitaire.
- L'accompagnement personnalisé des élèves (Devoirs faits, activités pédagogiques complémentaires, parcours de soutien etc.) est renforcé à tous les niveaux classes, avec une priorité aux classes charnières (CP, 6e et 2de)
- Ces dispositifs seront complétés par le renforcement des stages de réussite pendant les différentes périodes de vacances scolaires.

Maîtriser les compétences essentielles de l'année précédente

À l'école

À l'école primaire, la priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances du mois de novembre, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages sans délai.

Au collège

Les compétences en français et en mathématiques qui n'auraient pas été acquises ou suffisamment travaillées du fait du confinement seront abordées sans délai. Dans ce but, des outils de positionnement sont proposés aux professeurs, afin qu'ils puissent sélectionner les exercices dont ils ont besoin pour affiner leur diagnostic sur les acquis des élèves.

Au lycée

Au lycée général et technologique, l'effort d'accompagnement concerne :

- Les élèves entrants en seconde, pour lesquels le nombre d'heure d'accompagnement personnalisé sera augmenté jusqu'à la fin de l'année 2020.
- Le renforcement de la maîtrise des langues vivantes, avec une place plus importante de l'oral. Chaque candidat au baccalauréat passera une attestation de niveau en langues vivantes.
- La préparation à la pratique de l'oral, en vue de la nouvelle épreuve «Grand oral» au baccalauréat.

Au lycée professionnel, des réponses seront également apportées.

Renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves

Des moyens supplémentaires mobilisés

L'objectif est de concentrer les moyens, personnels et dispositifs existants sur le renforcement de l'accompagnement personnalisé, particulièrement entre septembre et décembre :

- Tous les niveaux sont concernés, avec une priorité pour les classes charnières : CP, 6e, 2nde.
- Au collège, un parcours de soutien pourra être proposé aux élèves qui éprouvent des difficultés à

lire, notamment lors du test de fluence en 6e, classe de l'aboutissement des apprentissages de l'école primaire.

— Ces dispositifs seront complétés par le renforcement des stages de réussite pendant les petites vacances et pendant les vacances de l'été austral, avant la reprise des classes de janvier 2021.

Amplifier Devoirs faits à l'école et au collège

À l'école

Depuis la rentrée 2019, dans le cadre du livre bleu *Une ambition pour l'outre-mer* dont l'une des priorités est la réduction des écarts entre les élèves ultra-marins et ceux de la métropole, Devoirs faits est étendu aux écoles de l'académie.

Cette année, plusieurs écoles proposeront des actions de soutien dès la rentrée scolaire.

Au collège

Depuis octobre 2017, Devoirs faits offre gratuitement la possibilité aux élèves volontaires d'effectuer leurs devoirs au collège. Cette année, le dispositif est encore renforcé. Les heures positionnées dans l'emploi du temps, sont proposées aux élèves dès la première semaine de classe, dans le double objectif d'offrir à tous les élèves volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté.

Il s'agit de proposer 3 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour chaque élève bénéficiant du dispositif (4 heures pour chaque

élève de 6e sur la période allant jusqu'aux vacances de décembre).

Afin de permettre aux élèves en fragilité scolaire d'aborder la rentrée en confiance, les familles sont informées dès les réunions de rentrée de cette possibilité et sont encouragées à y inscrire leur enfant.

Dans le cadre de la liaison école-collège, l'attention sera attirée sur les élèves entrant en classe de 6e qui auraient été fragilisés du fait d'un éloignement de l'école pendant le confinement.

Répondre aux besoins spécifiques des lycées

Davantage d'heures d'accompagnement pour les élèves

L'effort d'accompagnement est notamment porté sur les élèves entrant en classe de 2de et en 1re année de CAP. Le nombre d'heures d'accompagnement proposées aux élèves est augmenté, au moins jusqu'au mois de décembre.

En outre, au lycée professionnel, afin de permettre aux élèves de 1re et de terminale ainsi qu'à ceux de 2e année de CAP de pouvoir renouer avec la pratique dans un cadre professionnel, les conseils d'administration peuvent décider d'organiser les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à partir du 7 septembre. Durant la semaine du 1er au 4 septembre, les élèves de 2de professionnelle et de 1re année de CAP bénéficient d'une période d'intégration.

DEVOIRS FAITS PROPOSÉS DANS TOUS LES COLLÈGES

En 2019-2020, tous les collèges de l'académie ont proposé Devoirs faits à leurs élèves. Les organisations et les animations sont le fruit d'échanges au sein de la communauté pédagogique. Pour bon nombre de collèges, les heures sont inscrites dans l'emploi du temps de toutes les classes de 6e à hauteur d'une 1,5 h par semaine. Le dispositif permet aux élèves de reprendre confiance en eux : on constate plus de concentration dans la classe pendant les cours. Il diminue les punitions pour travail non fait et les absences perlées. Il est propice à des échanges entre les adultes pour cerner au mieux les besoins des élèves.

Il s'agit d'apprendre aux élèves à planifier leur travail personnel hors la classe, dimension nouvelle dans leur parcours de scolarité. On constate aussi que les taux de participation des autres niveaux (5e, 4e et 3e) ont augmenté cette année permettant à tous les élèves volontaires et à ceux qui auraient besoin d'un coup de pouce de bénéficier également en moyenne d'une 1,5 h par semaine.

Les personnels enseignants sont engagés dans la mission de coordonnateur du dispositif mais aussi en qualité d'animateurs des séquences. Les professeurs documentalistes sont de plus en plus associés pour accueillir et animer à la fois les séances de devoirs faits. Les CPE mobilisent les assistants d'éducation autour de modules de formation au service de l'accompagnement des élèves lors de leur temps libre. Cette année, en fonction de la configuration des établissements, des salles dédiées aux devoirs et équipées sont proposées aux élèves pour développer plus d'autonomie dans leur travail. La collaboration avec la DANE et la collectivité territoriale permet d'offrir des équipements numériques au service d'une aide plus personnalisée pour les élèves.

Les retours aux familles s'opèrent au moment des rencontres « parents-professeurs », via l'espace numérique de travail ou par des commentaires plus appuyés dans les bulletins sur cette dimension.

LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTEISME

L'ESSENTIEL

- Dès les premiers signes de décrochage, les élèves sont accompagnés scolairement et socialement, en s'appuyant sur les moyens de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et sur l'ensemble des acteurs de la lutte contre le décrochage, regroupés autour des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ».
- Les mesures de lutte contre le décrochage scolaire sont renforcées à la rentrée scolaire 2020 par la mise en œuvre de l'obligation de formation.
- Le plan Jeunes apporte des réponses pour former et accompagner les lycéens et les étudiants.

Lutter contre le décrochage scolaire

Articuler prévention et remédiation

A travers une politique articulant prévention et de remédiation, la lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur, humain, social et économique visant à faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Une gouvernance partagée depuis 2014 entre Etat et Région par la mise en œuvre et la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ou sans un niveau de qualification suffisant.

A La Réunion, 4 250 jeunes sont concernés (source SIEI Mars 2020), dont 685 diplômés de niveau 5.

Une organisation en 4 réseaux Foquale, mobilisant des chefs d'établissements, directeurs et directrices de CIO, des animateurs locaux et impliquant des personnels sur différentes fonctions (formateurs, accompagnateurs médiateurs).

Les 4 réseaux «Formation Qualification Emploi» (FOQUALE) travaillent en appui des «plates-formes

de suivi et d'appui aux décrocheurs» (PSAD) pour être en capacité d'offrir aux jeunes décrocheurs des parcours de formation alternatifs par rapport à la scolarité traditionnelle et d'accompagner les jeunes dans le cadre de l'obligation de formation (16/18 ans) et du droit au retour en formation initiale.

Parmi les parcours de formation alternatifs proposés par l'académie :

- Deux structures de retour à l'école (micro-lycées en réseau- Sud et Est).
- Deux plate-forme nouvelle chance (mise en œuvre assurée par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire - Nord et Ouest)

Obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans

Les mesures de lutte contre le décrochage scolaire vont être renforcées par la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans (article 15 de la loi «pour une école de la confiance» du 26 juillet 2019), qui vise à ce «qu'aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi».

Cette obligation est satisfaite lorsque le jeune de 16 à 18 ans «poursuit sa scolarité dans un établisse-

ment d'enseignement scolaire ou dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ».

L'ONISEP a mis à disposition des établissements scolaires des ressources pédagogiques et des outils d'accompagnement pour lutter contre le décrochage scolaire, liées au contexte actuel de crise sanitaire.

Le plan Jeunes

1 jeune, 1 solution

Au sortir de la crise Covid-19, le gouvernement a consacré le premier volet de son plan de relance à des actions destinées à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la construction de leur avenir :

- Soutien financier aux entreprises pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.
- Parcours personnalisé pour les décrocheurs via le plan d'investissement en compétences (PIC).
- Nouvelles formations qualifiantes dans les secteurs et métiers d'avenir (transition écologique, numérique, soin et santé, secteurs à besoins de compétences).
- Places supplémentaires dans les formations post-bac pour l'accompagnement des bacheliers sans solution à l'issue des procédures de Parcoursup.
- Développement de CAP en 3 ans pour les élèves en grandes difficultés à l'issue de leur première année de CAP. La deuxième année pourrait être étalée sur 2 ans. Les élèves suivraient alors 18 heures de cours hebdomadaires au lieu des 36 heures prévues normalement, dont 9 heures en groupe, afin d'individualiser le suivi et la formation.

ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

- Le défi de l'école inclusive est de construire ensemble des parcours de plus en plus inclusifs pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.
- La rentrée 2020 est placée sous le signe de l'appui aux familles et d'une collaboration renforcée avec le secteur spécialisé médico-social.
- Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont déployés cette année sur l'ensemble de l'académie.

Un appui renforcé aux familles en amont de la rentrée

Accompagner les familles

Dans l'académie, la cellule d'écoute et d'accompagnement des familles du service départemental École inclusive (0262 48 11 98) fonctionne en complément de la cellule nationale Aide handicap École, pour davantage de proximité dans les réponses.

Cette cellule locale a deux objectifs :

- Informer les familles sur les dispositifs existants et sur le fonctionnement du service public de l'École inclusive.
- Répondre sur le dossier de leur(s) enfant(s) avec un objectif affiché de première réponse aux demandeurs dans les 24 heures suivant l'appel.

Depuis le 1er juillet, un numéro vert unique permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule académique, soit la cellule nationale Aide handicap École. Il s'agit du 0 805 805 110.

Rechercher une solution de scolarisation pour chaque élève en situation de handicap

Cette année scolaire voit la mise en place d'un comité départemental de suivi de l'école inclusive, piloté par la rectrice et la directrice générale de l'ARS, et associant la MDPH, les collectivités, et les associations de familles.

Ce comité est chargé du suivi, de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.

Il établit un état des lieux des moyens consacrés à l'école inclusive et à l'accompagnement médico-social des élèves en situation de handicap par les différentes autorités compétentes, ainsi qu'un bilan annuel des résultats qualitatifs et quantitatifs au regard des objectifs et des moyens.

Le déploiement du service public de l'école inclusive

L'académie 100 % PIAL

Le Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL), inscrit dans la loi « Pour une École de la confiance » est une nouvelle forme d'organisation, dont l'objectif est de coordonner les moyens d'accompagnement humain en fonction des besoins des élèves en situation de handicap, à l'échelle d'un territoire déterminé regroupant des écoles et des établissements.

Les objectifs d'un PIAL sont multiples :

- Améliorer l'accessibilité pédagogique.
- Coordonner les moyens d'accompagnement humains au plus près des élèves.
- Prévoir une organisation pédagogique en pôle.
- Articuler accompagnement humain mutualisé et individualisé.

50 PIAL mis en place à la rentrée :

- 46 en inter-degrés
- 2 du Privé Nord et Sud
- 1 à la Cité scolaire du Butor à Saint-Denis
- 1 Cité éducative du Port.

Les modes de scolarisation dans l'académie

3 ULIS et 1 UEEA supplémentaires

Pour faire face à l'augmentation des besoins, 3 nouvelles Unités localisées pour l'insertion scolaire (ULIS) (2 en écoles et 1 en collège) et une Unité d'enseignement élémentaire autisme (en partenariat avec l'ARS) viennent compléter l'offre existante à la rentrée.

Au total, l'académie offre :

- 232 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : 130 en école, dont 3 dédiées aux troubles du spectre autistique et 3 pour les élèves présentant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (en partenariat avec l'ARS) ; 85 en collèges et 17 en lycées professionnels.
- 20 unités d'enseignement externalisées (UEE).
- 2 unités d'enseignement autisme en maternelle (UEMA) : à Saint-Pierre et à Saint-Denis.
- 1 unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA).

Poursuite de l'expérimentation des équipes mobiles d'appui médico-social

En partenariat avec l'Agence régionale de santé, l'académie expérimente depuis une année deux équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAMS).

Ce dispositif innovant a pour objectif de sécuriser les parcours des élèves en permettant à l'équipe éducative d'un établissement scolaire de pouvoir disposer d'aide et d'appui de professionnels experts en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap.

Ces équipes mobiles ont été mises en place auprès de deux pôles inclusifs d'accompagnement localisé : le PIAL de la circonscription de Saint-Denis 2 et le PIAL de la circonscription de Saint-Benoît.

La formation des enseignants et des accompagnants des élèves en situation de handicap

Mieux former

La récente réforme de la formation initiale des enseignants prévoit une obligation de formation à l'école inclusive pour tous les étudiants en master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). De plus, dans le cadre de la formation continue, tous les enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires qui n'ont pas suivi cette formation bénéficieront également d'un module de formation.

Dans le cadre de leur formation continue, les enseignants bénéficient d'actions de formation organisées à l'échelon académique. Elles leur permettent de mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

Une formation sur des thématiques telles que l'autisme, les troubles du comportement, les troubles dys seront mises en place pour tous les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). L'objectif est de leur permettre de répondre au plus près des besoins de l'élève. Par ailleurs, ils bénéficieront à compter de la rentrée 2020 de l'aide de 8 AESH référents (2 par bassin).

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'ESSENTIEL

- La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est indispensable pour la réussite des élèves.
- Un encadrement renforcé des le début des apprentissages doit permettre aux élèves des classes de la grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.
- La formation renforcée des professeurs et la mise à disposition de ressources pédagogiques sont développées pour les soutenir dans leur mission d'enseignement.

L'école maternelle pour la réussite de tous les élèves

Des fondements éducatifs et pédagogiques solides pour les futurs apprentissages

L'école maternelle joue un rôle fondamental dans le développement des jeunes enfants : elle est à la fois un tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le creuset de la réduction des inégalités sociales.

Le plan académique de formation continue porte sur les deux dimensions essentielles de l'enseignement en maternelle : l'épanouissement des élèves - la qualité de la relation éducative entre adultes et enfants, la pratique de l'attention et du discernement - et la consolidation des compétences indispensables aux élèves pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux - lecture, écriture, premiers nombres. Les modifications du programme de l'école maternelle feront l'objet d'un accompagnement spécifique en formation.

Le salon de l'école maternelle, construit en collaboration avec l'AGEEM, Canopé, l'INSPE et la DAC se

déroulera du 24 février au 3 mars 2021. Il intégrera ces deux dimensions dans une perspective d'une entrée réussie des élèves au CP

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

À la rentrée 2020, l'académie comptera environ 1 400 élèves de moins de trois scolarisés dans 51 classes de Très petites sections et 21 classes passerelles.

L'académie poursuit cette année encore sa politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de parentalité.

En partenariat avec les communes et la Caisse d'allocations familiales, quatre nouvelles classes passerelles ouvriront cette année pour environ 383 élèves :

- Une classe passerelle à l'école Allard à Saint-André qui accueillera ses premiers élèves le 31 août.
- Une classe passerelle à l'école maternelle Les Myosotis à la Plaine des Palmistes.
- Une classe passerelle à l'école Elsa Triolet à

Saint-Pierre, qui accueillera ses premiers élèves à la reprise des classes en janvier 2021.

- Une classe de passerelle à l'école Edgard Avril à Tampon.

Le dédoublement des classes en éducation prioritaire

Les classes de Grande section dédoublées

Annoncée par le Président de la République pour une mise en œuvre à compter de cette rentrée, cette mesure avait été anticipée dans l'académie, avec le dédoublement de 12 classes de grande section dans des écoles situées en réseau d'éducation prioritaire renforcé.

A la rentrée, sur les 421 classes de grande section en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) que compte l'académie :

- 100 seront dédoublées (classes avec moins de 15 élèves).
- 308 auront un effectif inférieur à 24 élèves.

100 % des classes de CP et CE1 dédoublées

Un ambitieux programme de dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire a été engagé depuis la rentrée 2017.

À la rentrée 2020, l'ensemble des élèves de CP et de CE1 scolarisés en éducation prioritaire, sont accueillis, soit en classes dédoublées, soit en co-enseignement (deux enseignants dans une même salle pour un même niveau), soit dans une classe multi-niveaux.

24 élèves par classe maximum en grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire

En grande section

Hors éducation prioritaire, l'académie compte 310 classes de grande section :

- 6 seront dédoublées.
- 290 classes auront un effectif inférieur à 24 élèves.

En CP et CE1

Plus de 94 % des classes hors éducation prioritaire ont un effectif inférieur à 24 élèves par classe.

Priorité au français et aux Mathématiques

Le Plan Français

La lecture, l'écriture et la maîtrise de la langue sont au coeur de tous les apprentissages : leur maîtrise est exigée dans tous les champs disciplinaires et conditionne la réussite des élèves dans leur parcours de formation.

Le Plan Français promeut une dynamique collaborative et le partage des compétences et des expertises. Tous les professeurs bénéficieront tous les six ans d'une formation intensive sur l'enseignement du français de dix demi-journées étalées sur une année scolaire et le travail engagé sera prolongé sur les autres années afin que les professeurs puissent continuer à exploiter tous les fruits de leur réflexion et à faire évoluer leurs pratiques.

Le suivi et l'accompagnement sont assurés dans l'académie par la désignation de 22 conseillers pédagogiques de circonscription-référents Français. Sur un cycle de six années, ils seront en charge de groupes de 8 professeurs des écoles en moyenne représentant 1/6 des enseignants de la maternelle au CM2 chaque année.

Le Plan Mathématiques

En s'appuyant sur les recommandations du rapport Villani-Torossian, il s'agit d'assurer un enseignement des mathématiques rigoureux, progressif et explicite, fondé sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction, ainsi que sur l'automatisation des procédures de calcul.

Depuis une année scolaire, 22 référents mathématiques de circonscription accompagnent chacun 4 groupes de 8 enseignants, en valorisant des pratiques pédagogiques efficaces. Plus de 700 enseignants sont ainsi formés et accompagnés chaque année.

Expérimentation lecture en CP

En réponse à une commande ministérielle, une méthode de lecture a été conçue au sein de l'académie de Paris, s'inscrivant dans la continuité des principes du guide «orange» Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP.

Accompagnée par un kit composé du livret du professeur, du livret de l'élève et de deux cahiers de l'élève, une expérimentation de l'impact de cette méthode sur les acquis des élèves et l'attente des attendus de la fin de classe de CP concernera pour l'année scolaire 2020-2021 dix départements, donc celui de La Réunion.

Une cinquantaine de classes de CP réparties sur l'ensemble de l'île et représentant la diversité des élèves participeront à cette expérimentation.

ACCOMPAGNER LES ELEVES VERS LEUR AVENIR

L'ESSENTIEL

- L'accompagnement à l'orientation est une priorité. L'information sur les métiers et les formations est réalisée conjointement par les régions et les services de l'Etat.
- Durant l'année 2020-2021, le service public d'orientation va pouvoir pleinement tirer profit des transformations engagées pour assurer une meilleure information des jeunes.
- A la rentrée 2020, les Cordées de la réussite et les parcours d'excellence sont fusionnés en un seul dispositif.

Des élèves mieux orientés

Découvrir le monde économique dès le collège

L'orientation des élèves se construit dès la classe de sixième et tout au long de la scolarité grâce au parcours Avenir, qui leur permet de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter.

Signée en mars 2020, la convention triennale entre l'Etat et la Région précise les modalités de coopération pour renforcer les actions en matière d'orientation et de d'information sur les formations à tous les niveaux d'enseignement.

Dès le collège, les élèves ont la possibilité de découvrir le monde économique et professionnel et les formations qui y préparent.

- Les élèves de 4e peuvent participer à une journée dans un environnement professionnel organisée sur le temps scolaire avec l'accord de leur chef d'établissement.
- Les élèves de 3e suivent un stage en entreprise.

Au lycée, chaque élève bénéficie d'un volume annuel de 54 heures dédié à l'orientation. L'objectif

de cet accompagnement est de lui permettre de faire le point sur ses compétences et sur la manière de les approfondir ou de répondre aux difficultés dans les différentes disciplines.

Des actions complémentaires d'orientation sont également prévues : semaines de l'orientation, forum des métiers, périodes d'observation.

Elles seront organisées en partenariat avec la région, les acteurs de l'enseignement supérieur et des mondes économique, professionnel et associatif :

- Semaines de l'orientation mi-novembre et fin février.
- Forum Sup des formations du tertiaire (décembre : Nord et Est, Février : Sud et Ouest).
- Salon régional virtuel sur les parcours de formation dans la Production (pré-bac et post bac).

En classe de terminale professionnelle, un enseignement spécifique de 91 heures sur l'année est proposé aux élèves selon leur projet : préparation à l'insertion professionnelle ou préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les cordées de la réussite nouvelle génération

L'égalité des chances, axe fort de la politique éducative

A la rentrée 2020, les « cordées de la réussite » et les « parcours d'excellence » sont fusionnés en un seul dispositif sous l'appellation « cordées de la réussite », afin de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et les lycéens issus des milieux modestes.

En 2019-2020 dans l'académie, les chiffres des deux dispositifs sont les suivants :

- Cordées de la réussite à La Réunion : 6 cordées de la réussite, 1 570 bénéficiaires, 62 établissements concernés.
- Parcours d'excellence : 25 collèges REP/REP+ concernés, 580 élèves de 3e bénéficiaires.

Les nouvelles cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances. Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire par un accompagnement continu dès la classe de 4e.

Ce dispositif concerne en priorité les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire de la ville (QPV), en particulier dans les cités éducatives. Mais également les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et les lycéens professionnels. Le dispositif est ouvert à tout élève volontaire scolarisé dans un établissement encordé.

Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif chaque année.

PREPARER LES ELEVES À LEUR AVENIR

L'ESSENTIEL

- La rentrée 2020 est caractérisée par une nouvelle organisation des enseignements en classes de terminale et une offre d'enseignements nouveaux permettant aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.
- L'objectif du nouveau baccalauréat 2021 est de préparer efficacement les élèves aux études supérieures auxquelles il donne accès.
- L'année 2020 marque la seconde année de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle.

La réforme du lycée parachevée

Une offre d'enseignement nouveaux

Le nouveau lycée offre des enseignements nouveaux, en lien avec les besoins du monde de demain, comme les sciences numériques et technologie « SNT » (1h30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2h) pour tous les élèves de première et de terminale générale, et pour ceux qui le souhaitent, une nouvelle spécialité : numérique et sciences informatiques « NSI ».

Les élèves de terminale approfondissent les connaissances qui nourrissent leur projet de poursuite d'études

Il n'y a plus de série en voie générale, mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses capacités.

Tous les élèves ont, en terminale, des cours communs : Français, Histoire géographie, Enseignement

moral et civique, Langues vivantes A et B, Sport, Philosophie, Enseignement scientifique (code, intelligence artificielle, bioéthique, grands enjeux environnementaux).

Pour approfondir les disciplines qui les intéressent, les élèves choisissent 2 spécialités en terminale parmi les 3 qu'ils suivaient en classe de 1ère.

Tous les lycées de l'académie offrent entre 8 et 10 enseignements de spécialité sur les 12 possibles. :

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques.
- Humanités, littérature et philosophie.
- Langues, littératures et cultures étrangères.
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité.
- Mathématiques.
- Numérique et sciences informatiques.
- Sciences de la vie et de la Terre.
- Sciences de l'ingénieur.
- Sciences économiques et sociales.
- Physique chimie.
- Arts
- Biologie écologie (proposé dans 3 lycées, en lien avec les lycées agricoles : Saint-Paul IV, Pierre Poivre et Vincendo à Saint-Joseph).

Pour ceux qui choisissent la voie technologique : elle est organisée en séries, qui ont leurs propres spécialités.

Des enseignements optionnels possibles

Les enseignements optionnels (un au choix en première et deux au plus en terminale) permettent aux élèves de compléter leur formation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets de poursuite d'études.

Des enseignements optionnels sont propres à la classe de terminale : Mathématiques complémentaires, Mathématiques expertes et Droit et grands enjeux du monde contemporain.

Ces enseignements optionnels permettent aux élèves d'élargir encore les possibilités d'études supérieures.

Le nouveau baccalauréat en 2021 qui valorise le travail régulier

L'année scolaire 2020-2021 est la première année du nouveau baccalauréat en terminale.

L'examen repose sur quatre principes inchangés :

- Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10 sur 20.
- Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher.
- Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu.
- L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance.

Ce nouveau baccalauréat est plus juste et valorise davantage le travail régulier des élèves. Il repose désormais sur des épreuves terminales qui comptent pour 60 % de la note finale et un contrôle continu qui compte pour 40 % (30 % pour les épreuves communes et 10 % pour les notes du bulletin scolaire).

La part du contrôle continu est composée d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal (classes de 1^{ère} et de terminale) : enseignement scientifique, histoire-géo, Langues vivantes A et B, éducation physique et sportive et la spécialité abandonnée en fin de 1^{ère} (pour les 2 autres spécialités gardées, les élèves auront des épreuves en terminale).

Le contrôle continu est organisé dans chaque lycée sur 3 périodes d'épreuves communes : deux ont lieu au 2^e et 3^e trimestre de l'année de 1^{ère}, puis une au 3^e trimestre de l'année de terminale. L'organisation relève des établissements.

Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une « banque nationale numérique de sujets » est mise en place, les copies anonymes sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation est assurée.

Les épreuves du nouveau baccalauréat pour les candidats de la voie générale

Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale. Les élèves présenteront 4 épreuves finales (la cinquième étant l'épreuve de français passé en fin de classe de 1^{ère}).

Les épreuves suivantes sont constitutives du baccalauréat à partir de la session 2021 :

- Vers mars-avril : deux épreuves des enseignements de spécialité de la classe de terminale de la voie générale parmi les suivants : arts ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; mathématiques ; numérique et sciences informatiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; sciences de l'ingénieur ; sciences économiques et sociales.
- En juin : épreuve de philosophie.
- En juin : épreuve orale dite «Grand oral».

Les épreuves du baccalauréat pour les candidats de séries technologiques

Les épreuves du baccalauréat à partir de la session 2021 :

- Vers mars-avril : deux épreuves des enseignements de spécialité dans les séries parmi les suivants : sciences et technologies de laboratoire (STL) ; sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ; sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ; sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ; sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) ; sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ; intelligence artificielle, bioéthique, grands enjeux environnementaux).
- En juin : épreuve de philosophie.
- En juin : épreuve orale dite «Grand oral».

Le Grand oral, nouvelle épreuve du baccalauréat

Cet oral de 20 minutes se déroule en 2 parties : d'abord le candidat présente son projet, puis il échange avec un jury à partir de ce projet.

Dans cette perspective, la pratique de l'oral fait l'objet d'une préparation et d'une évaluation au lycée, dans le cadre des différents enseignements. Des formations dédiées à cette nouvelle épreuve sont organisées dans les établissements pour les professeurs concernés. Les pratiques théâtrales sont particulièrement encouragées dans le constant développement de l'éducation artistique et culturelle.

Le lycée professionnel devient une voie vers l'excellence

Une voie professionnelle transformée

La transformation de la voie professionnelle amorcée en 2018 fixe un cap ambitieux pour le lycée professionnel : elle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.

Le nouveau lycée professionnel vise à répondre aux nouveaux besoins de compétences, en lien notamment avec les transitions écologique et numérique, à renforcer l'attractivité de l'enseignement professionnel, en proposant une orientation plus progressive et des parcours personnalisés, et à mieux accompagner les élèves grâce à une nouvelle organisation des enseignements.

L'accès à la formation tout au long de la vie sera favorisé. L'apprentissage sera développé et bénéficiera d'un accompagnement et d'un contrôle pédagogique coordonné à l'échelle académique.

Le développement de formations de pointe aux métiers de demain au travers du regroupement des formations en familles de métiers

En entrant au lycée professionnel, les élèves n'ont pas toujours une idée claire du métier qu'ils souhaitent effectuer. C'est pourquoi les classes de seconde sont progressivement organisées par familles de métier afin de faire découvrir aux élèves tous les métiers d'un même champ professionnel et leur donner du temps pour choisir le métier qui leur correspond le mieux.

Trois familles de métiers ont été mises en place en 2019 (les métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, les métiers de la relation client. Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats.

A la rentrée 2020, ce sont 6 familles de métiers supplémentaires qui sont proposées aux élèves :

- Les métiers des industries graphiques et de la communication.
- Les métiers des études et de la modélisation graphique des bâtiments.
- Les métiers de l'alimentation.
- Les métiers de la beauté et du bien-être.
- Les métiers de l'aéronautique.
- Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

L'accompagnement personnalisé renforcé

À la rentrée, les élèves de seconde professionnelle (comme ceux de seconde générale et technologique) passent des tests de positionnement en français et en mathématiques dont les modalités sont simplifiées, ainsi qu'un test oral facultatif, permettant de faire le point sur leurs acquis, leurs besoins et de bénéficier si besoin d'un renforcement des connaissances dans ces matières.

Cette année, un test spécifique de littérature et numératie (Linu), adapté aux premières années de CAP, est introduit.

Afin d'aider les élèves à rattraper leurs retards après la période confinement, l'accompagnement est particulièrement porté sur les élèves entrant en première année de CAP. Le nombre d'heures d'accompagnement proposées aux élèves est augmenté, au moins jusqu'au mois de décembre.

En outre, afin de permettre aux élèves de 1ère et de terminale ainsi qu'à ceux de 2e année de CAP de pouvoir renouer avec la pratique dans un cadre professionnel, les conseils d'administration des lycées professionnels peuvent décider d'organiser les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à partir du 7 septembre. Durant la semaine du 1er au 4 septembre, les élèves de 2e professionnelle et de 1ère année de CAP bénéficient d'une période d'intégration.

Des parcours plus individualisés

Au lycée professionnel, les élèves construisent progressivement leur projet d'avenir, si bien que des passerelles sont possibles entre les formations, CAP et baccalauréat professionnel : passerelle entre la 1ère année de CAP et la 2nde professionnelle, passerelle entre la 2e année de CAP et la 1ère professionnelle.

En fonction du rythme d'apprentissage de l'élève, et sur proposition de l'équipe pédagogique, le CAP peut désormais être préparé en 1, 2 ou 3 ans.

La possibilité de cursus mixtes entre apprentissage et statut scolaire est développée. Le baccalauréat professionnel et le CAP peuvent être préparés :

- Par la voie scolaire dans un lycée professionnel (avec 18 à 22 semaines de période de formation en milieu professionnel sur trois ans en baccalauréat professionnel).
- Par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis publics ou privés (CFA) ou dans les lycées professionnels. L'apprenti signe un contrat avec l'employeur et se forme en alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise.

Une pédagogie ambitieuse avec le co-enseignement et le chef d'œuvre

La réforme du lycée professionnel augmente le nombre des cours en demi-groupe afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un meilleur suivi.

Les élèves suivent ainsi certains cours en co-intervention : 128 heures en baccalauréat professionnel (sur trois ans) et 165 heures en CAP. (sur deux ans).

Cette association entre un professeur de discipline générale et un de spécialité professionnelle a pour objectif de rendre plus concrets les enseignements généraux et plus lisible le sens des enseignements généraux comme professionnels.

Le chef d'œuvre, évalué à l'examen, est une réalisation concrète qui marque un aboutissement des talents et des compétences de l'élève dans sa spécialité. Il peut être réalisé de manière individuelle ou collective avec le concours des professeurs.

Sa réalisation concerne tous les élèves et apprentis de CAP sur le cycle de formation et tous les élèves/apprentis des baccalauréats professionnels sur le cycle terminal (classes de première et terminale). 165 heures sont consacrées à sa réalisation en CAP (87 h en 1^{ère} année et 78 h en 2^e année) et 108 heures en baccalauréat professionnel (56 h en 1^{ère} et 52 h en terminale).

Les premiers chefs d'œuvre réalisés par les élèves des classes de terminale CAP seront valorisés et contribueront à promouvoir l'excellence de la voie professionnelle à l'échelle des établissements et de l'académie.

De nouveaux programmes

De nouveaux programmes de mathématiques seront enseignés en deuxième année de CAP et en première année de baccalauréat professionnel.

A noter également la parution au Bulletin officiel n° 30 du 23-7-2020 des adaptations pour les départements d'outre-mer des programmes d'histoire-géographie de seconde professionnelle et de CAP : mentions de La Réunion au travers du marronnage, des traites océaniques, de la départementalisation, du Bumidom, des « Enfants de la Creuse ».

POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE POUR LES LANGUES VIVANTES

L'ESSENTIEL

- L'amélioration des compétences des élèves français en langues vivantes est une priorité. Chaque élève doit être capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire.
- Cette année, un test de positionnement en anglais sera passé par les élèves de 3e.
- De nouvelles orientations pédagogiques et l'utilisation d'une graphie unique sont mises en oeuvre pour favoriser le développement de l'enseignement du créole.

Faire progresser tous les élèves en langues vivantes étrangères

A l'école maternelle

La pratique d'une langue vivante est désormais proposée dès la maternelle. Dès la moyenne section, des séquences d'éveil à la diversité linguistique constituent un premier contact pour les jeunes élèves avec les langues vivantes étrangères.

Cet éveil se réalise à travers la mise en place de situations variées, adaptées aux jeunes élèves, dans lesquelles le jeu, le chant et l'écoute tiennent une place prépondérante. Ces situations permettent la manipulation, la mémorisation, la réflexion et l'observation des régularités et des différences des langues.

Deux projets expérimentaux en espagnol sont reconduits à la rentrée : école maternelle franco-espagnole dans les écoles Les Lilas et Les Jacarandas de Saint-Denis et école bilingue anglais-espagnol à l'école Narassiguin à Bras Panon.

En allemand, l'académie dispose de 3 écoles maternelles franco-allemandes, étiquetées «école Elysée 2020».

A l'école élémentaire

Une langue vivante est enseignée une heure et demie par semaine aux élèves de l'école élémentaire. Dans l'académie, le pourcentage d'élèves de CP et de CE1 bénéficiant d'un enseignement en langue vivante étrangère est en progression constante : en 2019, 89 % des élèves de CP et 92 % des élèves de CE1 bénéficiaient d'un enseignement d'une langue vivante étrangère. Du CE2 au CM2, 100 % des élèves apprennent une langue vivante à l'école. C'est l'anglais qui est très majoritairement enseigné (95 %) aux élèves de l'académie. Les autres langues enseignées sont l'allemand (3 %), l'espagnol (2 %) et le chinois (près d'1 %°).

Au collège et au lycée

La politique en faveur des langues vivantes vise à accompagner l'ouverture de l'île au monde, par la pratique d'au moins deux langues vivantes.

53 collèges de l'académie, dont 33 situés en réseau d'éducation prioritaire, proposent 113 classes bilangues de continuité, destinées aux élèves ayant appris une autre langue que l'anglais en primaire :

- 45 classes bilangues anglais-allemand (dont 4 dans le privé sous contrat).

- 64 classes bilangues anglais-espagnol : 48 bilangues de continuité (dont 4 dans le privé sous contrat) et 20 options bilangues anglais-espagnol.
- 4 classes anglais-chinois (dont 1 dans le privé sous contrat).

Une section internationale britannique est également proposée dans l'académie.

Au lycée

La pratique orale est accentuée et est intégrée aux épreuves obligatoires de langues du baccalauréat général et technologique.

Des parcours spécifiques sont également proposés aux lycéens : l'académie offre 65 sections européennes en anglais, espagnol ou allemand, ainsi qu'une section internationale franco-britannique, une section internationale chinoise et une section orientale chinoise.

En outre, les sections binationales permettent à des lycéens d'obtenir simultanément de deux diplômes de fin d'études secondaires. L'académie compte 2 sections Abibac (baccalauréat et Abitur allemand) et 4 sections Bachibac (baccalauréat et baccalauréat espagnol),

L'ouverture d'une section européenne espagnole est prévue à la prochaine rentrée.

Mieux reconnaître les compétences linguistiques

Des attestations de niveau en langues vivantes étrangères

La reconnaissance des compétences en langue passe par l'entraînement et l'évaluation régulière des apprentissages.

- Pour mesurer les acquis des élèves, un test numérique de positionnement en anglais sera passé par les élèves des classes de 3e en juin 2021.
- Dans le cadre du baccalauréat 2021, une attestation en langue sera délivrée en même temps que le diplôme à tous les bacheliers.

Faire du créole un atout pour l'ouverture sur les langues

Renforcer les compétences plurilingues des élèves

Le créole et le français faisant partie du premier répertoire langagier de la majorité des élèves, l'objectif est de proposer à tous les élèves le renforcement de chaque compétence plurilingue et interculturelle. Le créole fait naturellement partie

des langues vivantes prises en compte à l'école :

- Le nombre de professeurs des écoles habilités en langue et culture régionales est en progression régulière : environ 390 enseignants, habilités en enseignement de la toute petite section de maternelle au CM2.
- L'académie compte 32 enseignants certifiés pour l'enseignement de la langue et culture régionales, ainsi qu'un enseignant lauréat de la première Agrégation langues de France option créole.
- 3 300 élèves du CP au CM2 ont bénéficié en 2019-2020 d'un enseignement ou d'une sensibilisation avancée en créole d'environ 45 minutes par semaine.
- Des activités en créole sont également menées dans les 35 classes bilingues que compte l'académie.
- 12 collèges et 4 lycées proposent une option langue vivante régionale (option LV2 ou LV3).

Un plan d'actions 2020-2024

Le plan d'actions 2020-2024 pour la langue et culture régionales porte une double ambition : structurer et généraliser l'existant, et développer des filières d'excellence. À l'horizon 2024, chaque élève aura en partage un large répertoire langagier et culturel où la langue et la culture créoles prendront leur place, à côté du français et des autres langues enseignées à l'école ou présentes dans les familles.

10 mesures sont ainsi proposées dans trois volets :

- Le créole réunionnais dans son usage quotidien à l'école.
- Le créole dans les parcours d'excellence.
- Du bilinguisme créole/français vers le plurilinguisme à La Réunion : la porte ouverte sur le monde et sur les connaissances.

Dans le premier degré, la démarche à généraliser concerne toutes les langues rencontrées par les élèves à l'école et en dehors de l'école. Un des objectifs est de permettre à chaque élève quittant l'école primaire de devenir un apprenant plurilingue épanoui dans les langues et les cultures.

Dans le second degré, la démarche se concentre davantage, mais pas exclusivement, sur les langues enseignées, pour permettre à ceux qui en font le choix d'atteindre progressivement l'excellence aussi dans les filières Langues vivantes régionales.

Une graphie pour le créole à l'école

À compter de la rentrée, l'ensemble des élèves de l'académie utiliseront pour s'exprimer en créole une graphie unifiée. L'académie lève ainsi l'une des difficultés dans le développement de l'enseignement de la langue et culture régionales.

La graphie, proposée par un groupe de travail qui fait la synthèse entre les différentes graphies existantes et la pratique observée sur le terrain, a été adoptée par le Conseil de l'éducation nationale présidé par le Préfet, en juin 2020, après consultation du Conseil académique langue et culture régionales le mois précédent.

RESPECTER AUTRUI ET LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

L'ESSENTIEL

- Le respect d'autrui est une valeur fondamentale de notre République. À ce titre, l'École de la confiance transmet les règles de la vie commune et veille à leur respect.
- La lutte contre le harcèlement entre élèves et la lutte contre toutes les discriminations sont des priorités.
- Le Service national universel est un projet de société qui a pour finalité d'affirmer les valeurs de la République. Il se déroulera en 2021 à La Réunion.

Respecter autrui

Le respect du principe de laïcité

Le principe de laïcité fait partie intégrante des valeurs de la République. À l'école, son respect protège les élèves contre les prosélytismes de toute nature et offre à tous un cadre protecteur respectueux de leurs convictions.

La cellule académique laïcité et fait religieux, mise en place en 2018, apporte aux équipes pédagogiques et éducatives une réponse concrète en cas d'atteinte au principe de laïcité. Elle les forme et aide les établissements à réagir de manière appropriée.

Un réseau de personnes ressources est désormais constitué :

- Pour le premier degré, un référent « Laïcité » formé apporte un appui aux écoles de chaque circonscription.
- Pour le second degré, des formateurs « laïcité » ont également été formés : personnels de direction, conseillers principaux d'éducation et enseignants.

Cette année encore, un travail pédagogique sera

conduit auprès des élèves et des familles dans les établissements scolaires et des actions de formation seront menées en direction de tous les personnels.

La lutte contre le harcèlement

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'Éducation grâce à l'adoption en 2019 de la loi Pour une École de la confiance.

Dans l'académie, la formation des équipes éducatives des écoles et établissements scolaires est une priorité. L'objectif est d'endiguer le harcèlement en formant les personnels au repérage du harcèlement et aux méthodes de médiation.

La lutte contre toutes les formes de discriminations

L'égalité entre les filles et les garçons et la prévention du racisme et l'antisémitisme, de l'homophobie et la transphobie font partie des lois et des valeurs de la République que l'École transmet aux élèves.

L'exposition «Nous et les autres - Des préjugés au racisme»

En partenariat avec le Département et la DAC, l'académie organise la venue pendant l'année scolaire 2020-2021 d'une exposition itinérante du 1er septembre 2020 au 31 août 2022.

L'objectif est de participer au parcours citoyen des élèves, en leur faisant découvrir une exposition réalisée par le Musée de l'Homme, qui les amènera à s'interroger sur les notions de racisme et de discriminations dans la société d'aujourd'hui.

L'exposition «Nous et les autres» est constituée de trois parties :

- La première partie invite le visiteur à comprendre comment s'élaborent identité et altérité et à prendre la mesure des processus de catégorisation, de hiérarchisation et d'essentialisation à l'œuvre dans la fabrique du racisme « ordinaire ».
- La deuxième partie de l'exposition explore la construction scientifique de la notion de « race » et illustre, à partir d'exemples historiques, la mise en œuvre de racismes institutionnalisés par des états.
- La dernière partie aborde le problème du racisme.

L'exposition est louée sous deux formes :

- Une forme dématérialisée qui sera présentée au public dans les locaux des Archives départementales.
- En version «petite forme» qui circulera sur le territoire, dans les établissements scolaires notamment.

Le service national universel

Le SNU reporté d'une année

Après une année d'expérimentation dans 13 départements préfigureurs, le déploiement du service national universel (SNU) a concerné tous les départements en 2020.

Le séjour de cohésion, phase 1 du SNU, devait se dérouler durant le mois de juin 2020, avant d'être repoussé aux congés scolaires de la Toussaint, tandis que les missions d'intérêt général (phase 2 du SNU) pouvaient démarrer, par anticipation et pour répondre aux effets de la crise sanitaire, dès le mois de juillet.

Cependant, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation des opérations ainsi que d'un contexte épidémique incertain et de délais devenus trop serrés, il a été décidé d'annuler le séjour de cohésion 2020 afin de sécuriser son organisation lors des exercices à venir.

Dans l'académie, le premier trimestre 2020 a été l'occasion de former tous les proviseurs de lycée aux enjeux du SNU afin de sensibiliser à leur tour les élèves des classe de seconde et de première année de CAP et leurs familles à l'esprit du SNU qui deviendra obligatoire pour chaque cohorte à partir de 2022.

Plus de 700 jeunes se sont inscrits sur la plateforme nationale pour se porter candidat au séjour de cohésion 2020, prévu alors en métropole. Parmi eux, plus de 300 ont confirmé leur intention début juillet, après le déconfinement, pour un séjour de cohésion en octobre prévu sur le territoire, signe de l'intérêt que représente le SNU pour les jeunes réunionnais..



A classroom scene with a teacher and students. A large orange overlay contains the number 3 and text. The teacher is at the top, and students are seated at desks below. A bookshelf is visible in the background.

3

AU PLUS
PRÈS DES
TERRITOIRES
ET DES
FAMILLES

DEVELOPPER LE NUMERIQUE EDUCATIF

L'ESSENTIEL

- Au cours de l'année scolaire 2020-2021 l'éducation au et par le numérique poursuivra son développement.
- Les états-généraux du numérique territorialisés .
- La formation des enseignants au numérique favorise l'évolution des pratiques pédagogiques.

Les états-généraux du numérique territorialisés

Penser le numérique dans un espace-temps pédagogique en transformation

Pour tirer tous les enseignements de la période hors norme de crise sanitaire pendant laquelle la continuité éducative et administrative a pu s'organiser et se mettre en place grâce aux outils numériques, le ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, organise des États généraux du numérique pour l'éducation.

L'objectif de ces états-généraux est de tirer tous les enseignements de cette crise sanitaire, valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique éducative.

Il s'agit, à La Réunion comme dans l'ensemble des académies, de repérer les innovations et les pratiques inspirantes, d'analyser leur potentiel de dissémination ou de généralisation, d'anticiper les réorientations ou l'accélération des chantiers en cours.

Il s'agit également de recueillir les contributions, avis, propositions de l'ensemble des membres de la

communauté éducative sur ce sujet pour nourrir une vision systémique de ces questions.

Ainsi, l'académie organisera des états généraux territorialisés sous forme de journées de rencontres, au plus près du terrain, dans les bassins d'éducation, permettant d'enrichir les débats par des retours d'expériences et des propositions. Elle s'appuiera pour cela sur l'accompagnement méthodologique proposé par la Direction du numérique éducatif du ministère et la Banque des Territoires, en y associant Réseau Canopé.

- Deux journées de rencontres académiques sont prévues, l'une dédiée à l'enseignement secondaire (le vendredi 2 octobre 2020), et l'autre à l'école primaire (le lundi 5 octobre 2020).

- En amont, du 31 août au 1er octobre, des concertations seront organisées avec l'appui de Réseau Canopé, sous forme de rencontres complémentaires infra-académiques.

- Des réunions de niveau local ou départemental à destination des acteurs locaux seront proposées pour faciliter leur participation (représentants des communes, des départements, IEN, directeurs d'écoles, professeurs, associations locales appartenant à la sphère éducative, ...).

- Des rencontres sont également prévues au niveau des écoles et établissements scolaires pour tous ceux souhaitant participer, sur la base du volontariat et en dehors du temps scolaire, à la concertation.

- Enfin, des rencontres via des solutions dématérialisées seront proposées.

L'ensemble de ces travaux nourrira l'organisation des États généraux qui auront lieu à Poitiers, capitale de l'Éducation, les 4 et 5 novembre 2020, point d'orgue de cette mobilisation.

Des thématiques pour structurer les contributions et les échanges

- Enseigner et apprendre avec le numérique (angle métier professeurs et élèves, pédagogie).
- Permettre un égal accès au numérique pour tous et lutter contre la fracture numérique (angles social, inclusif et territorial).
- Travailler ensemble autrement, s'appuyer sur une culture numérique professionnelle commune (angles métiers, transformation des pratiques).
- Promouvoir un numérique responsable et souverain (angles juridique, éthique, économique).
- Gouverner et anticiper (angles organisationnel, partenarial, sociétal).

Un outil pour contribuer

Une plateforme participative est ouverte depuis le 26 juin pour contribuer, donner son avis, voter... par le lien suivant : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>

Evaluer et certifier les compétences numériques des élèves

CRCN et PIX

Entré en vigueur à la rentrée 2019, le Cadre de référence des compétences numériques (CRCN) se substitue désormais au Brevet informatique et internet (B2i). Il définit seize compétences numériques attendues dans cinq domaines d'activités. Il propose huit niveaux de maîtrise progressive de ces compétences.

Désormais, les établissements scolaires doivent dispenser à leurs élèves une formation et une évaluation des compétences numériques. Celles-ci se déroulent dans les enseignements en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au cadre de référence des compétences numériques.

Une plateforme appelée "PIX" est accessible en ligne gratuitement et à titre individuel. Elle permet d'évaluer et de certifier les compétences numériques. Une certification sera mise en place pour les élèves de 3e et de terminale dès cette année scolaire : entre janvier et mars 2021 pour les lycées et entre mars et mai pour les collèges.

L'enseignement numérique au coeur du nouveau lycée

6h d'approfondissement en terminale

Depuis la rentrée 2019, les élèves de 1ère générale et technologique ont la possibilité d'opter pour le nouvel enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de 4 h par semaine.

À compter de cette rentrée, ils pourront approfondir cet enseignement en classe terminale pendant 6 h par semaine.

Formation et accompagnement des enseignants

Se former à l'usage des outils propres au numérique et à leur intégration dans les pratiques pédagogiques

Cette année, l'académie prolongera l'accompagnement soutenu des enseignants initié durant la période de confinement :

- Une nouvelle offre de webinaires à inscription individuelle sera proposée sur des thématiques demandées par les enseignants.
- Des formations au plus près des équipes seront organisées sur demande des établissements (formations d'initiatives locales).
- Des formations académiques sur des pratiques innovantes seront également proposées : réalité virtuelle, escape-game, usage des banques de ressources.
- Sur le site web de l'académie (rubrique dane.ac-reunion.fr), un accompagnement est proposé sur les outils pédagogiques disponibles (1er et 2nd degré). Une multitude de tutoriels sont téléchargeables.
- Une plateforme collaborative sur M@gistère a été mise en place durant le confinement. Des espaces d'échanges entre équipes (circonscription, collèges, lycées, discipline...) sont accessibles à tous les enseignants y compris les personnels d'encadrement. Cette plateforme reste disponible à cette rentrée.
- Des laboratoires collaboratifs d'expérimentations de pratiques innovantes (EDURunlab), réparties sur chaque bassin de l'académie seront également mis en place pendant l'année scolaire.

ETENDRE LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'ESSENTIEL

- Les Campus des métiers et des qualifications sont porteurs d'innovation au sein même de leur organisation et introduisent de nouvelles dynamiques sur le territoire.
- Ils constituent des pôles d'excellence pour l'enseignement technologique et professionnel et contribuent à augmenter le niveau de qualification et à améliorer l'insertion professionnelle.
- Sous la double responsabilité de la rectrice et du président de région, le développement des campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans le cadre des politiques d'aménagement et de développement économique du territoire et de formation professionnelle au service de la réussite des jeunes.
- ..

Le campus, lieu de formation et d'innovation au plus près des entreprises

Deux campus labellisés

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises.

L'académie compte deux campus labellisés :

- Le Campus des métiers et des qualifications «Management et services numériques» porté par le lycée Nelson Mandela (Saint-Benoît). Il couvre les métiers du management des organisations, profondément impactés par la digitalisation (outils numériques, nouvelles organisations, nouveaux besoins en compétences techniques et comportementales), ainsi que les métiers de l'informatique de gestion et du numérique.
- Le Campus des métiers « Génie civil et éco-construction en milieu tropical » réunit autour du lycée Jean Hinglo (le Port) des acteurs de l'université, du Bâtiment et du tissu économique local. Il vise à mettre en synergie l'appareil de formation, les laboratoires de recherche et les entreprises BTP autour des filières ou thématiques de l'architecture

et construction en milieu tropical (chaleur, UV, humidité, cyclone, termites, micro-climats), énergies et environnement, bois, matériaux innovants, durables et bio-sourcés, domotique-bâtiment intelligent et communicant.

Les projets de campus catégorie Excellence

L'ambition est aujourd'hui pour l'académie de créer de nouveaux Campus des métiers, fédérateurs sur le territoire. Avec la Région, elle porte 3 projets en catégorie «Excellence». L'excellence se distingue sur deux points : la dimension internationale et le développement des projets de recherche : il identifie des ressources mobilisables en termes de recherche (laboratoires, projets de contrats), de prestations technologiques potentielles en lien direct avec le campus.

- Le Campus des métiers «transition énergétique, éco-entreprise et industrie intelligente» réunissant les lycées Leconte de Lisle et Lislet Geoffroy, lycées professionnels Julien de Rontaunay et Amiral Lacaze à Saint- Denis.
- Le Campus des métiers «chimie, biotechnologie , économie verte et bleue» porté par le lycée Saint-Paul IV et Le Port. Partenaires : lycée Saint-Paul IV, lycées agricoles, futur lycée de la mer, lycée privé Francois Xavier (apprentis d'Auteuil).
- Le Campus des métiers « gastronomie, hôtellerie et tourisme de l'océan Indien» porté par le lycée hôtelier La Renaissance, le lycée Evariste de Parry et le Centhor.

CONSTRUIRE LA CITE EDUCATIVE DU PORT

L'ESSENTIEL

- La Ville du Port fait partie des 80 Cités éducatives labellisées en septembre 2019.
- La Cité éducative est la démarche collective de tous les acteurs autour des établissements scolaires de la communes.

La Cité éducative du Port

Conforter le rôle de l'école

La Cité éducative vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elle consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants. À travers la Cité éducative, l'objectif est ainsi de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire d'un territoire.

La cité éducative de la ville de Le Port a été labellisée le 5 septembre 2019 par le ministre de la ville et du logement et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

L'objectif est de mettre en place une coordination de l'ensemble des dispositifs pour constituer un «territoire à haute qualité éducative» reposant sur trois axes :

- Conforter le rôle de l'école.
- Organiser la continuité éducative.
- Ouvrir le champ des possibles, dans le cadre d'un pilotage porté par la collectivité, la préfecture et le rectorat.

La convention cadre triennale, signée le 31 mars 2020, permet de mobiliser pleinement les crédits de l'Etat ainsi que les cofinancements de la collectivité et des partenaires, comme le département, la CAF et l'ARS.

Le plan d'action, colonne vertébrale du projet de la cité éducative, bénéficie d'une enveloppe 2020-2022 d'un montant de 1 200 000 euros, soit 400 000 euros par an.

La crise sanitaire a impacté la programmation 2020, et le plan d'action a été réévalué lors du comité de pilotage de la cité éducative qui s'est tenu le 22 juillet dernier.

Cependant, dans le cadre du plan de 15 millions du gouvernement mobilisable pour renforcer la continuité éducative et remédier à la fracture numérique, la cité éducative a eu l'autorisation de flécher 15 % de l'enveloppe annuelle pour l'achat de matériel numérique. Au total, 60 000 euros ont été mobilisés pour l'achat de 330 tablettes, destinés aux élèves de primaire et de collège repérés par les services sociaux de la commune, les éducateurs du PRE et les enseignants comme étant en déconnexion numérique.

La cité éducative rayonne sur l'ensemble des écoles, des collèges et lycées de la commune de Le Port. L'éducation nationale y est représentée par un chef de file, la principale du collège Titan.

CONSTRUIRE L'ÉCOLE ET L'ÉTABLISSEMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

- Les écoles et les établissements scolaires deviennent des lieux ouverts à des activités liées à la biodiversité et au développement durable.
- Les élèves sont des acteurs majeurs de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées avec l'élection d'un éco-délégué par classe de collège et de lycée.

La politique académique au développement durable

Quatre axes de travail prioritaires

- Suivre et former les écodélégués élus à la rentrée scolaire afin qu'ils puissent accomplir leurs missions d'ambassadeur du développement durable à l'échelle de l'académie, de chaque lycée et collège et de chaque classe dans le second degré.
- Accompagner les établissements dans leurs projets et actions sur le développement durable afin qu'ils deviennent des lieux exemplaires de la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Impulser des pratiques pédagogiques afin que les compétences transversales, interdisciplinaires et disciplinaires de chaque niveau d'enseignement puissent être irriguées par les thèmes et les notions de l'éducation au développement durable. La finalité étant d'en faire des vecteurs des parcours avenir, de santé et citoyen.
- Coopérer et tisser des partenariats fructueux avec les autres acteurs du développement durable sur le territoire afin d'engager l'académie dans une démarche globale de développement durable, à l'exemple de la convention cadre de partenariat

signée le 17 juin 2020 avec le Parc national de La Réunion et des projets et actions menés dans le cadre des aires marines et terrestres éducatives (AME et ATE).

Des projets pédagogiques remarquables

- **Partenariat entre l'aire marine éducative de Saint-Leu et l'Écosse.** Le projet est conçu comme un défi pour les élèves du de l'école de Saint-Leu centre à qui leurs homologues écossais ont demandé de travailler avec eux sur solution créative pour préserver leurs environnements insulaires respectifs.
- Une aire terrestre éducative impulsée par la Réserve naturelle de Saint-Paul (avec l'école Louise Siarane de Saint-Paul) démarrée et 2 autres actées avec le Conservatoire des Mascariens (école Chaloupe St-Leu et école de Trois-Bassins) pour la rentrée 2020.
- La valise REQUIN en partenariat avec l'État (sous-préfecture de Saint-Paul) et le Centre sécurité requin (CSR).
- Le projet Lekol'O mené avec le Territoire de la Côte Ouest sur la thématique de la réduction des déchets organiques est reconduit. Plus de 120 classes seront concernées.
- Le programme de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie, Watty à l'école, mené dans des écoles de l'académie, en partenariat, avec EDF,

Sidelec, ECoCO2 et coordonné par l'association Sciences Réunion sera également reconduit en 2020-2021.

— Le projet « Paré Pas paré » de sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles affectant la région, mené en partenariat avec la PIROI et la Croix-Rouge est également reconduit et sera élargi à de nouvelles communes.

— Le projet PAREO, programme innovant d'éducation à l'environnement pour la protection des récifs coralliens sera mené en partenariat avec l'IRD, l'Université et la Commission de l'océan Indien.

L'année scolaire sera ainsi rythmée par de nombreux temps forts et projets.

L'appel à projet national « Studios-médias pour valoriser les éco-délégués »

Un partenariat du Département avec l'académie

L'académie et le Département se sont engagés pour l'année scolaire dans cet appel à projet, afin de développer dans des collèges des studios-médias (une web-TV par établissement volontaire) qui feront connaître et partager les projets pédagogiques en lien avec l'éducation au développement durable.

Ce projet permettra de :

— Valoriser, faire connaître et partager les projets pédagogiques qui relèvent de la prise en compte des enjeux liés à la lutte contre le

réchauffement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité.

— Créer un réseau d'ambassadeurs de l'éducation aux médias et à l'information en lien avec les projets des éco-délégués dans les collèges, en privilégiant l'association des écoles du secteur.

Un éco-délégué dans chaque classe

Mener des actions concrètes dans les établissements

L'éducation au développement durable fait partie, à juste titre, des préoccupations majeures des élèves et plus généralement de la société. La prise de conscience est collective, la dimension développement durable dans les programmes a été accrue et les élèves doivent pouvoir s'engager sur des projets concrets au sein de leur établissement.

Initiée l'an dernier, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée et encouragée en CM1 et en CM2.

UNE JOURNÉE ACADÉMIQUE DE L'EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette journée, qui sera un temps fort de valorisation de la politique éducative académique sur l'EDD, se déroulera en fin d'année scolaire 2020-2021. Elle intégrera la traditionnelle cérémonie de labellisation des écoles et établissements en démarche de développement durable (E3D).





—
ANNEXES

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Rentrée des enseignants	Vendredi 14 août 2020
Rentrée des élèves	Lundi 17 août 2020
Vacances après la 1 ^{ère} période	Samedi 10 octobre 2020 Reprise : lundi 26 octobre 2020
Été Austral	Samedi 19 décembre 2020 Reprise : lundi 25 janvier 2021
Vacances après la 3 ^e période	Samedi 6 mars 2021 Reprise : lundi 22 mars 2021
Vacances après la 4 ^e période	Mardi 4 mai 2021 Reprise : Jeudi 14 mai 2020
Début des vacances d'hiver austral	Samedi 4 juillet 2020

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués

QUELQUES TEMPS FORTS DU PREMIER SEMESTRE

AOÛT

14 Rentrée des enseignants

17 Rentrée des élèves

31 au 19 sept Les semaines de l'engagement collégien et lycéen

À cette occasion, les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement : ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc.

SEPTEMBRE

07 au 13 Journées nationales d'action contre l'illettrisme

16 et 17 La Grande Rentrée de l'Apprentissage (forum virtuel national)

19 et 20 Journées européennes du patrimoine

21 au 26 Semaine de la démocratie scolaire

L'élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) aura lieu au cours de cette semaine.

25 Journée nationale du sport scolaire autour du thème de «l'interculturalité»

25 ou 26 Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et des lycées

OCTOBRE

01 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco

02 Journée de rencontres académiques du numérique éducatif au collège et au lycée

05 Journée de rencontres académiques du numérique éducatif à l'école

26 au 30 Semaine académique de l'innovation

NOVEMBRE

06 au 15 Fête de la Science

Mi-novembre Première semaine de l'orientation dans les lycées

DÉCEMBRE

07 au 12 Semaine de la persévérance scolaire

09 Journée de la laïcité

20 Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

Les festivités du 20 décembre sont un moment fort pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans laquelle musiques et danses tiennent une place essentielle.